

Paris, le 9 décembre 2007

Par courriel et courrier aux sièges des partis

Lettre adressée aux têtes des listes pour les élections municipales de 2008

Objet : l'école à Paris

Mesdames, Messieurs,

Malgré les progrès, l'école connaît des difficultés pour assurer la réussite et l'épanouissement de tous les jeunes. Les inégalités persistent, voire s'aggravent. La Ville de Paris, commune et département, a une responsabilité dans la mise en œuvre de politique permettant de lutter contre les inégalités sociales et culturelles et ainsi contribuer, au côté de l'Education nationale, à réduire l'échec scolaire.

Vos projets dans tous les domaines de la compétence de la Ville de Paris nous intéressent, mais, volontairement, nous avons choisi de cibler certaines questions clés, d'autres sujets étant susceptibles d'être abordés lors des rencontres avec les candidats que nous organiserons ultérieurement.

1. Quelle politique pour la prise en charge des plus jeunes y compris les tout-petits : locaux, conditions et horaires d'accueil, temps péri-scolaire, encadrement éducatif et rôle des ASEM ?
2. Quelle contribution à l'évolution de l'école élémentaire au regard de ses résultats contestés (rapport IGEN) : accès à la culture, inclusion des élèves à besoins particuliers, notamment en situation de handicap, animation du temps du midi, activités en fin de journée ?
3. Quelle politique pour la sectorisation des collèges dans le cadre d'une carte de l'offre et d'une affectation élaborées par l'académie alors que la mixité sociale est une caractéristique de la capitale, avec toutefois une répartition très inégale ? Quelle méthode pour réussir ?
4. Quelle politique en matière de restauration scolaire à l'école et au collège ? Quelle orientation pour l'animation du temps du midi comme temps éducatif, à l'école comme au collège ?
5. Quelle politique d'accompagnement à la scolarité à l'école comme au collège ? Quels projets pour renforcer la place des parents à l'école ?
6. Quelle offre péri et extra-scolaire adaptée pour les élèves du premier degré d'une part, du second degré, d'autre part ?
7. Quelle politique de développement des écoles d'art à Paris, pour soutenir leur rayonnement européen et international ?
8. Quelle politique pour favoriser l'accès et développer les pratiques sportives des jeunes à l'école et au collège comme dans la cité ?
9. À plus long terme, dans une perspective de développement durable, quelle politique d'urbanisme, de construction de l'habitat et d'implantation d'équipements publics dans les quartiers ? Quels incidence et bénéfice pour les établissements scolaires ?

Dans l'attente de réponses claires et précises sur ces sujets qui nous tiennent à cœur, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le conseil d'administration de la FCPE-Paris